

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 3 décembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 3), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BECUWE Pierre (à partir de la question 3), BERTIER Jacky (à partir de la question 11), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELANNOY Marie-Joséphé (à partir de la question 6), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 12), DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 7), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 19), PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 6), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 4), SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARIINI Laetitia donne procuration à LECONTE Maurice

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, BARROIS Alain, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothee, SANSEN Jean-Pierre, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
3 décembre 2024

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

APPEL A CANDIDATURE SOUTIEN A LA STRUCTURATION DES PROJETS
ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) DE NIVEAU 2 - DEPOT DU DOSSIER DE
CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
AUPRES DE LA DREETS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Lancé le 30 mai dernier par le Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) dans le cadre des fonds pour la planification écologique, l'appel à candidature « soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2 » visait à soutenir financièrement les PAT de niveau 2 qui portent d'ores et déjà des projets opérationnels et qui sont dotés d'une instance de gouvernance établie. La mise à niveau « reconnaissance PAT opérationnel » était ainsi nécessaire afin de prétendre aux financements octroyés par la DRAAF.

Pour rappel, le PAT de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a été labellisé de niveau 2 en 2021 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 15 mars 2026.

5 engagements avaient été pris :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé ;
- Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales ;
- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire ;
- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale.

Aussi, et compte tenu des nouvelles modalités d'éligibilité qui accompagnent la mise à niveau, il était prévu de mettre en place un plan d'action complémentaire autour des 7 thématiques proposées par la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) :

- Économie alimentaire
- Justice sociale
- Nutrition et santé
- Éducation alimentaire
- Restauration collective
- Environnement

Le 16 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération a obtenu une réponse positive à son dossier de candidature. Sur les sept actions thématiques proposées quatre seront financées par l'Etat :

- Deux actions portant sur l'économie alimentaire (stratégie foncière et la valorisation des filières agricoles historiques telle que la filière cressicole)
- Une action portant sur la restauration collective (avec l'accompagnement des agents de service et des convives à l'application des objectifs des lois EGALIM, Garot et AGECE).
- Une action portant sur la justice sociale (avec la dynamisation des îlots nourriciers sur le territoire).

Le montant global du financement octroyé est de 186 752 €, ventilé comme suit :

- 100 000 € octroyés par la DRAAF sur les actions concernant l'économie alimentaire et la restauration collective ;
- 86 752 € octroyés par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) sur l'action concernant la justice sociale.

Au regard de la thématique « justice sociale » qui a été retenue par la DREETS, il est également nécessaire de déposer notre candidature ainsi qu'une demande de financement auprès de ce co-financeur.

Aussi et dans le cadre de la priorité 2 de son projet de territoire : « S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature », l'agglomération s'emploie à préserver le maraîchage et les cultures adaptées aux besoins locaux et à garantir un débouché local aux productions.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2024, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le dépôt de sa candidature auprès de la DREETS afin d'obtenir le financement complémentaire à celui de la DRAAF pour un montant de 86 752 €. et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de répondre à l'appel à candidature « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » auprès de la DREETS afin d'obtenir le financement complémentaire à celui de la DRAAF pour un montant de 86 752 €

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 9 DEC. 2024

Et de la publication le : † 0 DEC. 2024
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice